SAD Vanne-et-Othe

2 place de la Liberté
89190 Villeneuve
l'Archevêque
Tel : 03 86 86 77 10

Courriel :
ewas@fede89.admr.org

Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles.

73 Rue du Gal De Gaulle
89320 Cerisiers
Tel : 03 86 96 40 08

Courriel :
contact@una-cerisiers.fr

LIVRET D'ACCUEIL

Version Facile à Lire et à Comprendre (FALC)

BIENVENUE,

Ce livret est fait pour vous aider. Il vous explique comment fonctionne notre service d'aide et de soins à la maison. Nous voulons vous accompagner le mieux possible pour vous permettre de rester chez vous en sécurité.

1. Qui sommes-nous ?

Le **SAD Vanne et Othe** est un service qui réunit deux équipes pour vous aider :

- **L'équipe d'Aide (UNA)** : pour vous aider dans votre vie de tous les jours (ménage, repas, courses).
- **L'équipe de Soins (SSIAD ADMR)** : pour faire vos soins d'hygiène et surveiller votre santé.

Le fait de réunir ces deux équipes permet de mieux s'organiser autour de vous.

COMMENT NOUS CONTACTER ?

Numéro de téléphone unique : 03 73 74 86 58
Un répondeur enregistre vos messages 24 heures sur 24.

Nos bureaux :

À Cerisiers :
73 rue du Général de Gaulle
Téléphone : 03 86 96 40 08
Accueil : Mardi matin de 9h à 12h

À Villeneuve l'Archevêque :
2 place de la Liberté
Téléphone : 03 86 86 77 10
Accueil : Vendredi matin de 9h à 12h

2. Ce que nous pouvons faire pour vous

La partie "Aide et Accompagnement" (UNA)

Les aides à domicile viennent chez vous pour :

- **L'hygiène :** vous aider partiellement à vous laver, vous habiller ou changer les vêtements…
- **Le ménage :** nettoyer les sols, faire la vaisselle, ranger et laver le linge…
- **Les repas :** préparer à manger et vous aider à prendre le repas…
- **La vie sociale :** vous écouter, parler, faire une promenade ou lire ensemble…
- **Les médicaments :** Surveiller que vous avez pris vos médicaments.

La partie "Soins" (SSIAD ADMR)

L'équipe soignante vient chez vous sur **ordonnance médicale**. Elle effectue :

- **Les soins d'hygiène complets** (la toilette).
- **La surveillance de votre santé.**
- **La préparation des médicaments.**

Vous pouvez choisir votre **infirmier libéral habituel**. C'est le service qui payera directement ses interventions, vous ne devez pas avancer d'argent ni lui donner votre carte vitale.

3. Comment être admis dans le service ?

Pour être accueilli dans notre service, il faut remplir ces conditions :

- Habiter dans l'une des communes de notre secteur (Communauté de Communes Vanne et Othe ou Villiers-Louis).
- Avoir plus de 60 ans (ou moins de 60 ans si vous êtes en situation de handicap ou malade chronique).
- Avoir une ordonnance du médecin (obligatoire pour la partie Soins).
- Accepter et signer le règlement de fonctionnement du service.

4. Comment fonctionne le service ?

Les horaires d'intervention

- Le service fonctionne **7 jours sur 7** (même les dimanches et les jours fériés).

- Les passages se font entre **7h30 et 19h30**.

IMPORTANT POUR LES HORAIRES

Les heures précises de passage sont données à titre indicatif. Elles peuvent changer selon les urgences, la santé des autres personnes visitées ou les absences du personnel. Vous ne pouvez pas choisir la personne qui vient chez vous. En cas d'absence d'un professionnel, nous faisons tout notre possible pour le remplacer.

Ce que vous devez fournir à la maison

Pour que le personnel travaille bien et en sécurité, vous devez fournir :

- Le linge de toilette (serviettes, gants de toilette) et le savon…
- Le linge de maison propre (draps, alèses…)
- Le matériel de ménage en bon état (aspirateur, seau essoreur, produits d'entretien, gants…)

Si votre santé l'exige, la coordinatrice peut demander d'installer du matériel médical spécial (comme un lit médicalisé ou un lève-malade) pour la sécurité de tous.

ANIMAUX DE COMPAGNIE

Vous devez obligatoirement attacher ou enfermer vos animaux domestiques (chiens, chats...) pendant toute la durée de l'intervention pour éviter les accidents.

Merci de veiller à vous assurer, aussi, de la bonne santé de vos animaux pour protéger notre personnel (parasites notamment).

5. Vos droits et les règles importantes

Le respect de vos droits

- Vous avez le droit d'être respecté dans votre intimité, vos choix de vie et vos opinions.
- Toutes les informations vous concernant restent secrètes (discrétion et secret professionnel).
- Vous pouvez désigner une **personne de confiance** pour vous accompagner dans vos démarches.

Les règles de facturation

- **Pour les Soins :** Tout est pris en charge à 100% par l'assurance maladie. Vous n'avez rien à payer au personnel.
- **Pour l'Aide :** Une facture vous est envoyée chaque mois. Vous ne devez jamais donner d'argent directement à l'aide à domicile.

INTERDICTION STRICTE

- Le personnel n'a pas le droit d'accepter de pourboires, de cadeaux, d'argent ou de procurations bancaires….
- Il est strictement interdit de téléphoner aux professionnels directement sur leur téléphone portable. Vous devez toujours appeler le bureau.

En cas d'absence ou d'hospitalisation

- **Si vous partez en vacances :** vous devez prévenir le bureau au moins **8 jours à l'avance**.
- **Si vous allez à l'hôpital :** prévenez le service le plus vite possible. Pour la partie Soins, si l'hospitalisation dure plus de 21 jours, la prise en charge s'arrête et il faudra refaire une demande à votre retour.

Pourquoi le service peut-il s'arrêter ?

Le service peut s'arrêter si :

- Vous le demandez.
- Vous déménagez en dehors de notre secteur.
- Il y a des violences (verbales ou physiques) envers notre personnel.
- Les conditions de propreté ou de sécurité chez vous ne sont pas conformes à la protection des salariés.
- Vous refusez d'installer le matériel médical obligatoire pour la sécurité.
- Vous refusez de mettre à disposition le matériel demandé d'entretien du logement.
- Pour défaut de paiement

Si vous n'êtes pas satisfait :

- Vous pouvez faire une réclamation directement auprès de la direction du service.
- Vous avez aussi le droit de demander l'aide d'une "personne qualifiée" extérieure pour vous aider à défendre vos droits. La liste est disponible au bureau.

Des documents à votre disposition

Pour faciliter votre accueil, vous pouvez consulter et imprimer, sur notre site internet https://sad-vanne-et-othe.fr/ les documents suivants :

- Livret d'accueil
- Règlement de fonctionnement

- Document Individuel de Prise en Charge Soins
- Document Individuel de Prise en Charge Aide
- Tarifs Aide
- Rétractation

- Désignation personne de confiance
- Révocation personne de confiance
- Recours à une personne qualifiée
- Liste des personnes qualifiées

- Charte, droit et liberté de la personne accompagnée
- Charte, droit et liberté de la personne handicapée
- Charte de Bientraitance
- Droit à l'image
- Protection des données
- Signalement maltraitance
- Directives anticipées

- Attestation de remise de documents
- Attestation de prise de connaissance de documents

- Téléphones Conseil départemental et ARS
- Téléphones utiles